

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1930—Volume I, Compagnies d'assurance autres que sur la vie.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1930—Volume II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport des comptes en rapport avec le fonds d'assurance du service civil pour l'année terminée le 31 mars 1931, en conformité avec l'article 21, chapitre 23, S.R.C., 1927.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada au 31 décembre 1931, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents et temporaires il y a dans le service des Assurances.
2. Quels sont leurs noms et quel salaire chacun reçoit.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et mémoires échangés entre la Commission du havre du port de Québec, le premier ministre, ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général et le ministre de la Marine relativement à la destitution, durant les mois de septembre et octobre, de plus de 1,000 employés, effectuée par lesdits commissaires du Havre, pour les soi-disants motifs d'activités politiques.